



## notification et preavis licencement economique preavis

Par **crisdy**, le **06/02/2011** à **14:41**

Bonjour,

je vous de recevoir la notification pour un licenciement t économique position cadre  
entretien le 28 janvier 2011 réception courrier le 05 février 2011  
la notificaion pour les cadres n'est t'elle pas de 15 jours ?dans cette notification le préavis et  
de 2 mois alors que dans la convention collective de la mettallurgie accord nationaux elle est  
de 6 mois car je suis agés de 60 ans  
dois je aller aux pruhomme pour le signaler ou le dire a l'aministrateur

merci pour vos réponses

societe en redressement judiciaire au 08 novmebre 2010

en je recois la radiation à la mutuelle de groupe( obligatoire )par [s]l'employeur en date de 30  
mai 2010 soit 6 mois avant le licenciemenet

Par **P.M.**, le **06/02/2011** à **17:45**

Bonjour,

Le délai de 15 jours ouvrables pour la notification d'un licenciement économique est minimal  
effectivement...

Il faudrait savoir si c'est le mandataire judiciaire qui a procédé au licenciement et si vous avez  
accepté la CRP...

Le préavis est fixé à l'[art. 27 de la Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de  
la métallurgie](#)

Vous pourriez déjà envoyer une lettre recommandée avec AR à l'administrateur judiciaire  
avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes...